

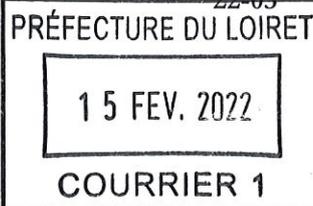
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation

1^{er} février 2022

Numéro de la délibération

22-03



Objet de la Délibération

Demande de subvention
pour l'animation et la gestion
du GAL 2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 15/02/2022

Et publication ou notification

Le 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-huit heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Frédéric FERREIRA (suppléant de Gervais GREFFIN - Bucy le Roi), Bertrand GUILLON (Boulay les Barres), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Nathalie FAUCHET (Suppléante de Damien MOREAU - Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières en Beauce), Pascal FOULON (Saint Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Tavers), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villerman), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung sur Loire), Françoise ADRIEN (suppléante de Daniel THOUVENIN - Villorceau), Solange VALLEÉ (Binas),

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André).

Ainsi que : David JACQUET (Région Centre Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Epieds-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 21 juillet 2016 signée avec la Région Centre Val de Loire, l'ASP et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme LEADER,

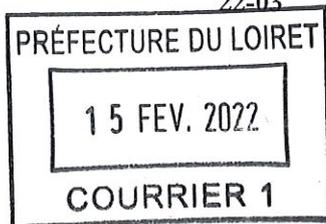
Vu le renouvellement des délégués du comité syndical et l'élection du Président lors de la réunion du 8 septembre 2020,

Considérant la fiche action consacrée à l'animation et au fonctionnement du GAL Loire Beauce ;

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération
22-03



Objet de la Délibération

Demande de subvention
pour l'animation et la gestion
du GAL 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/04/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'affecter la chargée de mission LEADER et biodiversité à 0,8 ETP à l'animation et la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- D'affecter l'assistante de direction/comptable à 0,16 ETP à la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2022, pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER